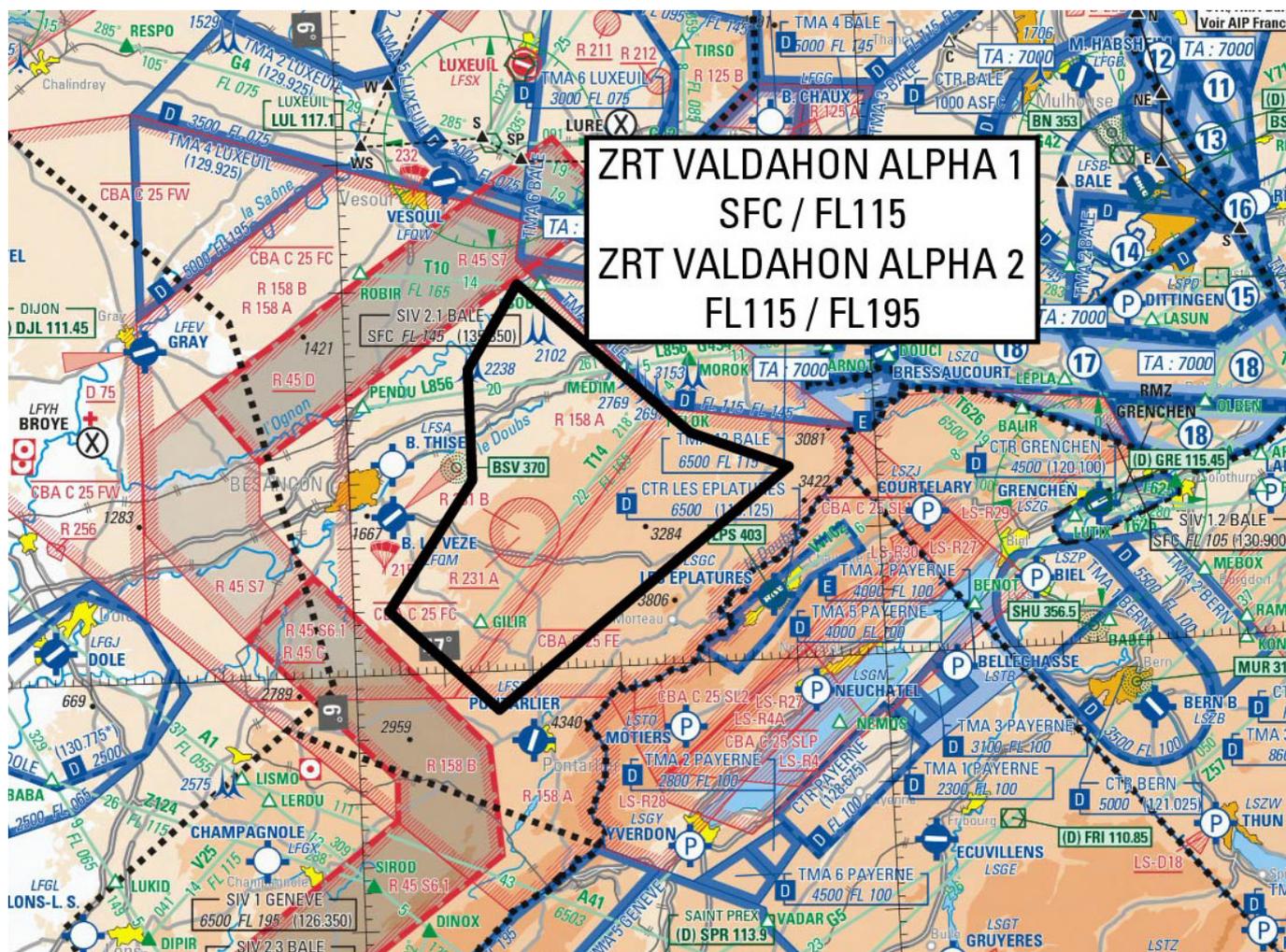


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la région de BESANCON pour l'exercice
CASEX ATC 21-02 VALDAHON

En vigueur : Du lundi 19 juillet au vendredi 30 juillet 2021

Lieu : FIR : Reims LFEE – AD : Besançon La Veze LFQM, Besançon Thise LFSA, Pontarlier LFSP, Montbéliard LFSM, Vesoul LFQW.



Extrait carte SIA au 1 / 1 000 000 édition 2021

ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en oeuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir. Les missions effectuées à très basse, basse et moyenne altitude nécessitent la mise en oeuvre de zones réglementées temporaires dans la région de Besançon.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT VALDAHON Alpha 1 et Alpha 2 activables :
Les lundis 19 et 26 juillet 2021 : 06h00 – 20h00
Les mardis 20 et 27 juillet 2021 : 06h00 – 23h00
Les mercredis 21 et 28 juillet 2021 : 06h00 – 20h00
Les jeudis 22 et 29 juillet 2021 : 06h00 – 23h00
Le vendredi 23 et 30 juillet 2021 : 06h00 – 14h00

INFORMATION DES USAGERS

ZRT VALDAHON Alpha 1 et Alpha 2, activité réelle connue de :
Escadron de Détection et de Contrôle Mobile (indicatif CASCADEUR) : 119.700 MHz
RAKI INFO (ou CDC de remplacement RAMBERT INFO) : 119.700 Mhz - 317.500 Mhz –143,550 MHz
LUXEUIL APP : 129.925 MHz
BALE INFO : 135.850 MHz
REIMS CTL : 124.955 MHz

GESTIONNAIRE

ZRT VALDAHON Alpha 1 et Alpha 2 :

Escadron de Détection et de Contrôle Mobile (ou en cas d'indisponibilité technique, CDC de remplacement).

STATUT

ZRT VALDAHON Alpha 1 et Alpha 2 :

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur autorisation de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

Des instructions de cheminement ou d'attente pourront être délivrées aux aéronefs en CAG VFR.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT VALDAHON Alpha

Limites latérales

47°30'10"N – 006°20'00"E
 47°18'00"N – 006°39'00"E
 47°15'00"N – 006°50'00"E
 46°57'00"N – 006°16'00"E
 47°05'00"N – 006°04'00"E
 47°15'00"N – 006°14'00"E
 47°23'40"N – 006°14'00"E
 47°30'10"N – 006°20'00"E

ZRT VALDAHON Alpha 1

Limites verticales

SFC / FL115

ZRT VALDAHON Alpha 2

Limites verticales

FL115 / FL195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Des activités complémentaires sont programmées aux horaires suivants dans les zones EU-CBA C 25 FC et EU-CBA C 25 FE et LF-R 158 A et B Mirage 2000 NE :

Les lundis 19 et 26 juillet 2021 : 06h00 – 20h00

Les mardis 20 et 27 juillet 2021 : 06h00 – 23h00

Les mercredis 21 et 28 juillet 2021 : 06h00 – 20h00

Les jeudis 22 et 29 juillet 2021 : 06h00 – 23h00

Le vendredi 23 et 30 juillet 2021 : 06h00 – 14h00

Les créneaux d'activation des zones « gérables » sont notifiés à J-1 avant 12h00 par le CDPGE.

Les voies aériennes L856, T14 et le tronçon de la voie aérienne T10 entre ROBIR et TORPA seront soumises à coordination avec l'organisme gestionnaire lors de l'activation de la ZRT.

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'exercice :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / EMO / A7 / Div. E.A

Tél : 04 87 65 47 99 ou 04 87 65 47 98

PNIA 864 942 4799 (5405)

Centre de Formation à l'Appui Aérien 01.451

BA 133

CS 40 334

54201 Toul CEDEX

Tél : 03.83.52.65.41

PNIA : 863 133 38 28

Escadron de Détection et de Contrôle Mobile

Chef des opérations, tél : 02 47 96 21 16 ou 07 86 49 30 19

Pendant l'exercice :

Directeur de l'exercice / Cellule Opération du CFAA (Cornac Ops)

Tél : 06.64.48.96.46 / 06.64.48.49.53

Escadron de Détection et de Contrôle Mobile (Cascadeur) :

Tél : 02.36.98.85.40 ou 07 86 49 30 19

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC de remplacement) de Cinq mars La Pile

Tél : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC de remplacement) de Lyon Mont Verdun

Tél : 04 26 72 83 99 ou 04 78 14 65 21 ou 811 942 65 21.